Contes et fables : plaire et instruire

Fiche méthode

(Français 5e · Lecture · Imaginer, sentir, raisonner)

La démarche pour lire un apologue

1. Je situe le texte : fable, conte ou parabole ? quel auteur, quel recueil, quelle époque ?

2. Je repère ce qui plaît : merveilleux, animaux qui parlent, dialogue, suspense, chute.

3. Je repère ce qui instruit : la morale est-elle écrite (au début, à la fin) ou à deviner ?

4. Je dis la leçon en une règle générale au présent, et je la relie à un thème : pouvoir, ruse, prudence, mérite caché, regard critique.

Le réflexe — le récit est le corps de l'apologue, la morale en est l'âme : on lit l'un pour trouver l'autre.

Cas 1 · Reconnaître un apologue et son double but

Réflexe — un récit + une leçon = un apologue ; puis : qu'est-ce qui plaît, qu'est-ce qui instruit ?

Exemple 1. Un texte raconte la construction d'un pont, étape par étape, sans aucune leçon. Apologue ?

Il y a un récit, mais aucune leçon à en tirer : ce n'est **pas** un apologue.

Exemple 2. Une fable inventée : un âne couronné roi se ridiculise ; morale : « Le pouvoir ne rend pas sage. »

Plaît : l'âne roi, la scène comique. **Instruit** : la morale, une critique des puissants.

Attention — pas besoin d'animaux ni de vers pour faire un apologue.

Cas 2 · Lire un conte : marques, rôles, origine

Réflexe — formules, merveilleux, héros, opposant, adjuvant, étape ; puis réécrit, collecté, inventé ou traduit ?

Exemple 1. « Jadis, sur une île qu'aucun marin n'a retrouvée, vivait une brodeuse. » Les marques du conte ?

« Jadis » et « une île qu'aucun marin n'a retrouvée » : temps et lieu **indéterminés** ; l'imparfait ouvre la **situation initiale**.

Exemple 2. Perrault, les Grimm, Andersen : d'où viennent leurs contes ?

Perrault **réécrit** des contes populaires (moralités en vers) ; les Grimm les **collectent** ; Andersen **invente** la plupart des siens.

Attention — Aladdin et Ali Baba ont été ajoutés par Galland.

Cas 3 · Trouver la morale d'une fable

Réflexe — une règle au présent, sans nom de personnage, au début ou à la fin ; sinon, elle est implicite.

Exemple 1. Une fable commence par « Le plus pressé n'est pas toujours le premier arrivé », puis vient le récit.

Règle générale au présent, écrite : morale **explicite**, placée **au début**.

Exemple 2. Une chatte refuse trois souris pour attendre un oiseau, et finit sans rien. Aucune leçon écrite.

Morale **implicite**, à formuler : « Qui fait le difficile risque de tout perdre. »

Attention — implicite ne veut pas dire absente.

Cas 4 · Nommer un procédé, compter un vers

Réflexe — qui parle, et comment ? puis une barre entre chaque syllabe, en surveillant les e muets.

Exemple 1. « — Partons, dit la Prudence au voyageur. » Quel procédé ?

Une idée, la Prudence, devient un personnage qui parle : c'est une **allégorie**.

Exemple 2. Compter : « Tout parle en mon ouvrage, et même les poissons » (La Fontaine).

Tout/ par/l(e) en/ mon/ ou/vra/g(e) et/ mê/me/ les/ pois/sons : deux élisions, **12** syllabes, un alexandrin.

Attention — le e muet compte devant une consonne, jamais en fin de vers.

Cas 5 · Écrire une morale

Réflexe — le défaut ou la qualité en jeu, puis une règle au présent, sans nom.

Exemple 1. Une chèvre refuse de partager son pré ; l'hiver venu, seule, elle ne peut repousser le loup. La morale ?

« Qui refuse de partager se retrouve seul face au danger. »

Exemple 2. Corriger la morale « Le lapin aurait dû écouter sa mère. »

Nom du personnage et passé : c'est un commentaire. Règle générale : « Qui n'écoute pas les conseils s'expose au danger. »

Attention — jamais de nom de personnage dans une morale.

Les pièges

- La morale n'est pas un résumé : présent de vérité générale, règle valable pour tous.
- Une morale implicite existe : c'est au lecteur de la formuler.
- « La raison du plus fort est toujours la meilleure » est ironique : La Fontaine dénonce, il n'approuve pas.
- Aladdin et Ali Baba ne sont dans aucun manuscrit arabe ancien : Galland les a ajoutés.
- Le e muet ne compte ni devant une voyelle ni en fin de vers.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).